



CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA

Décision du 16 juillet 2021

**DECISION DU PRESIDENT DE LA
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA
PRISE EN VERTU DE LA DELEGATION D'ATTRIBUTION DU CONSEIL**

OBJET : Acquisition d'un véhicule d'occasion pour la Direction des Systèmes d'Information.

Le Président de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2020-09-29-001 du 29 septembre 2020 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Considérant que le Conseil a élu Louis Pozzo di Borgo, Président de la Communauté d'Agglomération de Bastia, le 10 juillet 2020 ;

Considérant que selon l'article L5211.10 du CGCT, le Président peut recevoir délégation d'une partie des attributions du Conseil, organe délibérant, à l'exception de celles qui lui sont expressément réservées par la loi ;

Considérant que pour une bonne administration et une plus grande efficacité de l'action communautaire, le Conseil, par une délibération en date du 24 juillet 2020, a délégué au Président les attributions suivantes :

En matière de commande publique :

- *En matière de fournitures et services :*

Préparation, passation, exécution et règlement des marchés et accords-cadres d'un montant inférieur au seuil défini à l'article R2122-8 du Code de la commande publique (40000€ HT à ce jour) ;

Considérant que la Direction des Systèmes d'Information a besoin d'un véhicule de service afin d'assurer ses missions au quotidien ;

Vu le devis présenté ;

OBJET : Acquisition d'un véhicule d'occasion pour la Direction des Systèmes d'Information.

APPROUVE

Le devis n°999999 du 30 juin 2021 pour un montant de 6121,76 € HT, de la Société Doria Automobiles (SIRET : 80786137200017) sise 20600 Biguglia, correspondant à l'acquisition du véhicule Renault Twingo d'occasion ;

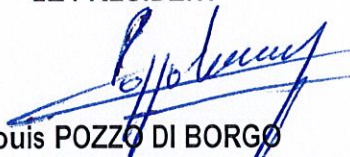
DIT

Vu que les crédits sont prévus au Budget principal, chapitre 21 (2182) ;

Ainsi fait les jour, mois et an que dessus.



LE PRESIDENT


Louis POZZO DI BORGO

Acte certifié exécutoire
après dépôt en préfecture
le **27 JUL. 2021**
et publication ou notification
du **27 JUL. 2021**
La Directrice de l'Administration Générale
Nora M. HRAOUI